



EPINAY-SUR-SEINE



ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT



50 ANS
50 ANS DE L'EMS — 50 ANS DE L'EMS

16^e TOURNOI DE FOOTBALL
FRANCKY SIMIONECK
→ MERCREDI 22 MAI 2019

SAISON 2018-2019

Inscription et réinscription année scolaire 2018-2019

(pas de reconduction annuelle, réinscription obligatoire chaque année)

1

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL AU SERVICE ÉCOLES ET LOISIRS À PARTIR DU LUNDI 4 JUIN 2018

Portail famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr

(Un mail de confirmation vous sera envoyé pour valider votre inscription à l'EMS)

Mairie Annexe : 1, rue Mulot - Tél. : 01 49 71 99 30

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h / Samedi de 8h30 à 11h

Mairie Annexe d'Orgemont : place d'Oberursel - Tél. : 01 49 71 99 12

Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h

PIÈCES À FOURNIR

OBLIGATOIRES :

- 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent (ou indemnités de chômage, pensions de retraite...)
- carnet de santé avec vaccinations à jour (DT Polio)
- 1 photo d'identité de moins de 3 mois



SI VOUS PERCEVEZ DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- attestation de paiement de la CAF du mois en cours



SI VOUS NE PERCEVEZ PAS D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

- livret de famille
- avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (ou bulletin de salaire de décembre 2016 de chaque parent)
- en cas d'absence de ressources, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux

2

INSCRIPTION À L'EMS À PARTIR DU LUNDI 18 JUIN 2018

EMS : 6, avenue de Lattre-de-Tassigny - Tél. : 01 49 71 32 82

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

→ fiche d'inscription validée par le service Écoles et loisirs.

→ 1 photo d'identité et un certificat médical obligatoire

L'inscription de l'enfant doit obligatoirement être faite par le ou les responsables légaux.

3

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le forfait mensuel est à régler auprès du service Écoles et loisirs à la réception de la facture établie le mois suivant la prestation (paiement sur le Portail famille, par prélèvement automatique ou en numéraire, carte bancaire, chèque bancaire à l'ordre du régisseur des activités scolaires et périscolaires). **Le forfait mensuel est facturé dès la première présence.**

PASS'SPORT-LOISIRS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Renseignements au service Écoles et loisirs

ASSURANCE

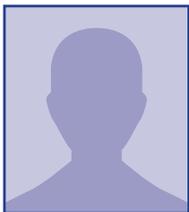
Votre enfant est couvert par une assurance dont les taux de remboursement sont communiqués sur simple demande. Vérifiez néanmoins votre couverture de responsabilité civile auprès de votre assureur.

Absence : vous devez impérativement avertir l'EMS en cas d'absence de votre enfant. Trois absences injustifiées entraînent la radiation de l'enfant de son activité.

Fiche d'inscription (À découper et à remettre au secrétariat de l'EMS)

Fiche réservée aux élèves du CP au CM2, des écoles élémentaires et de Sainte-Thérèse, après une première inscription en Mairie annexe au service Écoles et loisirs.

Je soussigné(e) Mme / M. déclare inscrire mon enfant à l'EMS.



Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tél. domicile : Portable :
 Tél. travail père : mère :
 Mail :
 Né(e) le : Fille Garçon
 École : Classe :

Retour au centre de loisirs (après EMS) : Oui Non

J'autorise mon enfant à partir seul du point d'accueil EMS à 17h30 ou 19h selon les jours choisis!

Oui Non (cocher obligatoirement une case, sinon chaque enfant devra être pris en charge par son tuteur légal ou un adulte majeur)

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'EMS que j'accepte dans sa totalité.
- Je m'engage à fournir au moment de l'inscription un certificat médical pour la pratique de tous les sports et la compétition (cross de l'EMS).
- J'informe l'EMS de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- L'inscription aux activités multisport, athlétisme, sports collectifs et VTT donne obligatoirement l'autorisation pour des sorties en forêt.
- J'autorise la Ville d'Épinay-sur-Seine à utiliser la photo ou la vidéo de mon enfant dans les supports municipaux dans le cadre d'une information en lien avec l'activité sportive.
- L'inscription de l'enfant doit obligatoirement être faite par le ou les responsables légaux.

Date :

Signature :

COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU(X) SPORT(S) ET JOUR(S) CHOISI(S)	LUNDI	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI	VENDREDI
SPORT ADAPTÉ				
ATHLÉTISME				
BOXE FRANÇAISE				
DANSE (MODERN JAZZ)				
ÉCHECS				
ESCRIME				
FOOTBALL				
GYMNASTIQUE				
JUDO				
KARATÉ				
MULTISPORT				
NATATION				
ROLLERS				
RUGBY ÉCOLE				
SPORTS COLLECTIFS (BASKET, HANDBALL...)				
SPORTS DE RAQUETTE (TENNIS, TENNIS DE TABLE...)				
TAEKWONDO				
TAIJI ROULI BALL (ACTIVITÉ ARTISTIQUE)				
VTT + SPORTS COLLECTIFS (CM1 - CM2)				

RENTRÉE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

→ Lundi et vendredi de 16 h 30 à 19 h

→ Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30



SPORT ADAPTÉ → DANSE THÉRAPIE

Réservé aux enfants inscrits à l'IME (Institut Médico-Éducatif)

Lundi - Nombre de places : 10



ATHLÉTISME → SAUTS, COURSES, LANCERS

Mercredi après-midi

Toute l'année - Pratique en intérieur en cas d'intempéries



BOXE FRANÇAISE → INITIATION ET DÉCOUVERTE (BOXE ÉDUCATIVE)

Mercredi après-midi - Nombre de places : 30

Chaussons de gymnastique obligatoires et protège-dents



DANSE → MODERN JAZZ

Lundi, mercredi après-midi et vendredi

Pas d'inscription en cours d'année

Chaussons de gymnastique obligatoires



ÉCHECS → INITIATION ET PRATIQUE

Mercredi après-midi - Nombre de places : 24

Survêtement et chaussures de sport obligatoires



ESCRIME → ACTIVITÉ D'OPPOSITION

Vendredi - Nombre de places : 15

Gants en laine obligatoires, matériel prêté par l'EMS



FOOTBALL → ACTIVITÉ EN EXTÉRIEUR

Lundi, mercredi (matin pour les CM1 et CM2, et après-midi) et vendredi

Tenue adaptée aux conditions climatiques. Chaussures de sport sans crampons et vêtements de rechange obligatoires



GYMNASTIQUE → SOL, POUTRE, BARRES ET TRAMPOLINE

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi

Chaussons de gymnastique obligatoires



JUDO → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE CONTACT

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi

Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires



KARATÉ → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE CONTACT

Lundi, mercredi matin et vendredi

Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires



MULTISPORT → ACTIVITÉ RÉSERVÉE AUX CP ET CE1

Activités sportives pour les enfants de 6 et 7 ans
Mercredi (matin et après-midi) et vendredi
Survêtement et chaussures de sport obligatoires



NATATION → BRASSE, CRAWL, DOS ET SPORTS COLLECTIFS

Lundi pour les bons nageurs de CM1 et CM2 : 40 places sur test
Mercredi matin pour les CP, CE1 et CE2 : 40 places sur test
Inscription par trimestre, non reconduite. Séance de 45 minutes suivie d'activités sur le stade. Bonnet de bain et tenue de sport obligatoires



ROLLERS → ACTIVITÉ RÉSERVÉE AUX CE2, CM1 ET CM2

Mercredi après-midi - Nombre de places : 15
Chaussettes montantes obligatoires. L'EMS s'engage à fournir : rollers, casque, genouillères, coudières et protège-poignets



RUGBY ÉCOLE → INITIATION ET DÉCOUVERTE

Mercredi matin - Nombre de places : 20
Survêtement et chaussures de sport obligatoires.
Prévoir une tenue de rechange



SPORTS COLLECTIFS → BASKET-BALL, HANDBALL, HOCKEY, ULTIMATE

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi
Survêtement et chaussures de sport obligatoires



SPORTS DE RAQUETTE → TENNIS, TENNIS DE TABLE, BADMINTON

Lundi, mercredi (matin et après-midi) et vendredi - Nombre de places : 40
Tennis en extérieur les 1^{er} et 3^e trimestres, tennis de table et badminton le 2^e trimestre
Survêtement et chaussures de sport obligatoires



TAEKWONDO → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE CONTACT

Mercredi (matin et après-midi) et vendredi
Kimono et chaussons de gymnastique obligatoires



TAÏJI ROULI BALL → ACTIVITÉ ARTISTIQUE AVEC RAQUETTE ET BALLE RÉSERVÉE AUX CE2, CM1 ET CM2

Mercredi matin - Nombre de places : 15
Tenue de sport obligatoire



VTT + SPORTS COLLECTIFS → ACTIVITÉ RÉSERVÉE AUX CM1 ET CM2

Mercredi après-midi - Nombre de places : 17
Tenue de sport et gants de vélo obligatoires. L'EMS s'engage à fournir VTT et casque.
Pratique d'une activité sportive en cas d'intempéries

ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT

SAISON 2018-2019

CALENDRIER

Rentrée de l'EMS : **lundi 17 septembre 2018 à 16 h 30**
Fermeture : **vendredi 14 juin 2019 à 19 h**

LES TRIMESTRES D'ACTIVITÉ

1^{er} trimestre : du lundi 17 septembre au vendredi
7 décembre 2018

2^e trimestre : du lundi 10 décembre 2018 au vendredi
22 mars 2019

3^e trimestre : du lundi 25 mars au vendredi 14 juin 2019

LES DATES À NE PAS MANQUER

Tournoi d'arts martiaux : décembre 2018

47^e cross de l'EMS : mercredi 20 mars 2019

16^e tournoi Francky Simionek : mercredi 22 mai 2019

50^e fête de l'EMS : samedi 15 juin 2019

École Municipale du Sport - 6, avenue de Lattre-de-Tassigny - 93800 Épinay-sur-Seine
Tél. : 01 49 71 32 82 - Fax : 01 49 71 32 80 - Mail : ems@epinay-sur-seine.fr
Horaires d'ouverture (hors période d'inscription) : lundi et vendredi de 13h30 à 19h30, mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Fermeture estivale du 14 juillet au 15 août 2018 inclus, réouverture jeudi 16 août 2018

Modalités d'inscription

Tous les enfants doivent se présenter à l'EMS.

Tenue de sport obligatoire quelle que soit l'activité proposée.

- **Votre enfant peut changer de discipline chaque trimestre.** Un courrier de l'EMS vous informe en décembre et en mars. Ce courrier est à retourner à l'EMS pour valider le changement d'activité.
- **Votre enfant est sous la responsabilité de l'EMS à partir du moment où il s'est présenté au point d'accueil de l'EMS et qu'il a été pointé présent sur la liste d'appel.** Les enfants doivent quitter l'EMS le lundi et le vendredi à 19 h, le mercredi matin à 12 h et le mercredi après-midi à 17 h 30. Tout manquement abusif à la règle fera l'objet d'un rappel à l'ordre et pourra entraîner l'application de pénalités de retard de 10 € par heure entamée et/ou l'exclusion temporaire ou définitive.
- **Le mercredi, l'accueil en centre de loisirs est possible à la demi-journée :**
 - matin : EMS / après-midi : centre de loisirs
 - matin : centre de loisirs / après-midi : EMS
- **Le nombre de séances (non consécutives) est limité à deux maximum par semaine** quel que soit le niveau de classe.
- **Un accompagnement des enfants est prévu sur le trajet des écoles jusqu'au lieu des activités, et inversement.**
- **Pensez au goûter, évitez l'argent ou les objets de valeur** (jeux vidéo, téléphone portable...).
- **Durant les petites vacances scolaires, le dispositif Ticket Sport prend le relais de l'EMS.** Les activités sont ouvertes aux enfants de 8 à 16 ans, sous la responsabilité des éducateurs de l'EMS.

CODE TARIF

Cachet Caisse des Écoles et date :

Cachet EMS et date :

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

EMS : horaires et points d'accueil

RENTRÉE : LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018	LUNDI ET VENDREDI APRÈS LA CLASSE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI
ANATOLE FRANCE ALEXANDRE DUMAS	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 13h30 devant l'école → 17h30 à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)
GEORGES MARTIN	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
JEAN- JACQUES ROUSSEAU 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 8h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille → 12h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 13h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille → 17h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille
JEAN JAURÈS 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 19h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 8h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 12h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 13h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 17h30 à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)
LACÉPÈDE 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Lacépède 1 → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
LES ÉCONDEAUX	→ 16h30 dans le grand hall → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
PASTEUR 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Pasteur 1 → 19h à l'école Pasteur 1 (danse) → 19h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 8h30 sous le préau de Pasteur 1 → 12h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 13h30 sous le préau de Pasteur 1 → 17h30 à l'école Pasteur 1 (danse) → 17h30 à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)
ROMAIN ROLLAND	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h au gymnase R. Rolland	→ 8h30 au gymnase R. Rolland → 12h au gymnase R. Rolland	→ 13h30 au gymnase R. Rolland → 17h30 au gymnase R. Rolland
VICTOR HUGO 1 ET 2	→ 16h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 19h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 8h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 12h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 13h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 17h30 devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2
SAINTE- THÉRÈSE	→ 16h30 à l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
HORS ÉPINAY PRIVÉ	→ 16h30 au gymnase du PMS* → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF	→ 16h30 au gymnase du PMS* → 19h au gymnase du PMS*		

L'accompagnement des enfants passant de l'EMS aux centres de loisirs élémentaires est assuré par les éducateurs de l'EMS le mercredi à 12h, 13h30 et 17h30. Renseignements au 01 49 71 32 82

*PMS : Parc Municipal des Sports